



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 AVRIL 2023
N° 27

OBJET : Demande de subvention pour la commande et la réalisation et la protection des cloches de l'église Saint-Sauveur.

Date de la convocation :
11/04/2023

Nombre de membres Composants l'Assemblée :
15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

L'an deux mil vingt-trois, et le samedi 15 avril, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2^{ème} Adjoint.

Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard.

Etaient absents : Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur COGGIA François, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis.

Absents représentés : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur COGGIA François donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Considérant les réparations à effectuer sur les systèmes de commandes des cloches qui ne fonctionnent plus automatiquement, suite à de précédentes réalisations défectueuses.

Considérant que le village est sensible à la présence sonore de ces cloches qui sont un élément important du patrimoine.

Considérant que la Société U CAMPANILE propose le devis suivant, main d'œuvre comprise :

- Appareil de commande type opus 4 cloches
 - Protection contre les surtensions
- 3531,00 € HT**
3884,10 € TTC

Le Président propose le plan de financement suivant :

Subvention de la CdC	80 %	2824,80 € HT
Commune	20 %	706,20 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide après en avoir délibéré :

- De réparer les systèmes de fonctionnement des cloches de l'église de Saint-Sauveur.
- D'adopter le nouveau plan de financement ci-dessus.
- Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour exécuter les formalités et engager les moyens nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.



Le Maire,
François COGGIA